



La Défense, le 4 avril 2018

## CONGRÈS SCPN 2018

### **Discours du secrétaire général au ministre de l'Intérieur**

Monsieur le Ministre,

C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons devant le 38ème Congrès du Syndicat des Commissaires de la Police Nationale, qui rassemble des commissaires de police, des commissaires divisionnaires et des commissaires généraux. Ce sont les chefs de service de la police nationale, vos chefs de police, qui auront à cœur d'échanger avec vous si votre emploi du temps vous le permet.

Auparavant je me dois de vous présenter le SCPN, ses évolutions et ses ambitions. Le SCPN est issu de l'association professionnelle des commissaires de police, créée dès le 19ème siècle. Il a adopté sa dénomination actuelle lorsque l'ensemble du corps de conception et de direction a rejoint la haute fonction publique. Il demeure aujourd'hui le syndicat majoritaire des commissaires de police. Le SCPN veut être, plus que jamais, non seulement l'organisation qui défend les intérêts du corps de conception et de direction, mais aussi une force de proposition et de valorisation de la police nationale. Pour la défendre et la servir, avec nos convictions, nous accompagnerons au mieux les réformes lorsqu'elles seront celles de l'intérêt général, d'une police sereine, forte et respectée. Nous mènerons les combats qui nous sembleront nécessaires et légitimes.

Nous avons une pensée émue pour les victimes de l'odieux attentat de Carcassonne et Trèbes, qui a causé le décès de 4 personnes et fait de nombreux blessés, dont notre collègue CRS. Nous pensons à leurs familles, à leurs proches, et nous partageons la douleur de tous ceux qui ont eu à subir cette attaque ignoble. Nous saluons les forces de sécurité intérieure qui, lors de chaque attentat, interviennent avec courage et professionnalisme. Nous pouvons être particulièrement fiers de l'ensemble des services de la police nationale, de la direction

générale de la sécurité intérieure, pour leur action quotidienne et leur engagement au service de nos concitoyens.

Nous rendons un hommage appuyé à l'acte de bravoure immense du Colonel Beltrame, mais aussi aux personnels de tous corps et de tous grades, attachés aux valeurs républicaines qui sont les nôtres, et qui s'engagent au service de la population contre toutes les formes de menaces.

Monsieur le Ministre, vous avez l'honneur d'être à la tête de ce ministère régalien exigeant. Vous avez devant vous des chefs de service, de tous les métiers, de toutes les régions, qui partagent une fierté commune : celle de servir, avec passion et abnégation.

Depuis les attaques terroristes de 2012, le métier de policier a profondément changé. Il ne consiste plus seulement à arrêter des délinquants, ni à apporter des réponses aux victimes. Depuis ces attentats, dans les rangs, dans tous les esprits, chacun sait désormais qu'il sera susceptible d'être le primo-intervenant de demain. Chacun sait qu'il pourra être confronté à la mort, à la douleur, soit d'un collègue, soit d'une victime. Chacun sait qu'au cours de sa carrière, il aura peut-être le devoir, l'obligation, de sortir son arme, et d'en faire usage pour neutraliser un, ou plusieurs, meurtriers. Aujourd'hui, monsieur le Ministre, un chef de service, lorsqu'il reçoit des nouveaux arrivants, a le devoir de les préparer aux risques.

Depuis que la France est attaquée sur son territoire, les policiers, de tous grades, sont plus que jamais les soldats de la République. Parmi eux, des jeunes, parfois stagiaires, risquent de se trouver en situation de faire usage de leurs armes, ou de prodiguer des actes de secourisme, qui les marqueront à vie. On ne pourra désormais plus recruter comme avant, on ne pourra plus former comme avant, on ne pourra plus manager comme avant. Et moins qu'avant, on ne pourra faire l'impasse de réformes pour moderniser l'institution.

Monsieur le Ministre : vous pouvez compter sur vos chefs de police, mais vous devez entendre qu'ils sont en attente légitime de directives ministérielles, de moyens, pour leur donner plus de marges de manœuvre et adapter la police nationale à cette évolution importante du métier.

Les chefs de service, qu'ils exercent en sécurité publique, en police judiciaire, en renseignement, en ordre public, en police aux frontières ou dans tout autre domaine, ont besoin de conditions indispensables à l'accomplissement de leur mission, à savoir la confiance, la reconnaissance de ce qu'ils sont, mais aussi de ce qu'ils font, et de sens pour leur mission. Ils ont aussi besoin d'être protégés lorsqu'ils sont attaqués, de l'extérieur comme de l'intérieur.

Les membres du corps de conception et de direction veulent pouvoir diriger leurs services, à la tête desquels ils méritent de prendre des décisions opérationnelles et les assumer. En aucun cas, ils ne veulent devenir des administrateurs de police, et risquer de perdre l'identité propre au corps, dont la mixité des modes de recrutements fait partie (externe, interne, voie d'accès professionnelle), et à laquelle le SCPN est particulièrement attaché. Ils n'aspirent pas à devenir préfets, pas plus qu'ils ne veulent laisser croire que les officiers ont vocation à faire leur travail. Vous avez besoin de commissaires pour concevoir et diriger, d'officiers pour commander, de gradés pour encadrer.

Et diriger, cela nécessite des moyens. Les commissaires de police ne veulent plus être des « incapables majeurs », terme qui pourrait prêter à sourire si ce n'était pas devenu une triste réalité ici ou là. Qui peut imaginer, dans la société civile, qu'un commissaire de police ne peut valider une nomination pour un avancement, attribuer une prime à ses effectifs, passer une commande de matériels? Ne pas donner de pouvoirs adéquats aux commissaires de police, c'est donner une image de chefs privés de pouvoirs de décisions, et nuire à l'image de notre propre institution.

Leurs attentes sont simples, et malheureusement trop anciennes. Pendant de très nombreuses années, les policiers se sont habitués à travailler dans des conditions matérielles dégradées, parfois épouvantables : bâtiments, parcs automobiles ou moyens matériels vieillissants, insuffisants, quand ils ne sont pas indignes ou inexistantes. Et pourtant, de tous corps et de tous grades, ils ont toujours œuvré, en silence. Puis il y a eu ce que l'on appelle la « grogne policière ». Cette grogne, monsieur le Ministre, n'était ni une grève du zèle, ni un caprice. Elle traduisait simplement le désarroi, une crise de sens et de reconnaissance. Dans les services, il demeure une très forte attente de mesures qui redonneront du sens à l'action policière.

Cette perte de sens peut aller jusqu'à la souffrance chez les policiers, souffrance pouvant mener à l'irréparable. Les risques psycho-sociaux et le suicide constituent une réalité dramatique. Ces phénomènes complexes frappent tous les corps. Ils doivent être appréhendés méthodiquement, sans passion ni caricature, et avec décence. Il n'y a pas de place pour la démagogie, ni pour stigmatiser des personnes qui seraient désignées trop facilement comme responsables. L'ensemble de la chaîne hiérarchique se doit d'être attentive aux personnels placés sous son autorité et aux conditions de travail. Les commissaires de police ne sont eux même pas épargnés par la souffrance, le doute, les difficultés du métier. Ils portent toutefois la responsabilité de leurs services et s'engagent, chaque jour, à veiller sur tous les effectifs placés sous leur autorité.

Un policier, quel que soit son corps d'appartenance et son grade, a besoin de connaître le champ de sa mission, de la comprendre, et des moyens adaptés pour l'accomplir. Chacun mérite de se sentir bien au travail. Lors de la « grogne policière », les chefs de service ont mené les réunions de concertation. Ils ont fait remonter les attentes, convergentes et légitimes, en libérant la parole avec respect. Ils ont apaisé par leur écoute, parce qu'ils exercent la même profession, dans les mêmes environnements. N'en déplaisent à certains, le lien de confiance n'est pas rompu entre les policiers et leurs chefs.

Dans les nombreux projets que vous conduisez, monsieur le Ministre, certains sont observés attentivement et suscitent déjà des interrogations :

- La PSQ, et sa déclinaison sur le terrain, qui ne pourra être efficace à moyens humains et juridiques constants.
- La simplification de la procédure pénale, qui malgré l'effort consenti, doit aller plus loin par une remise à plat du code de procédure pénale.

D'autres sont attendus, depuis fort longtemps, et créent de l'impatience :

- La suppression des tâches indues, encore trop nombreuses : les procurations, les gardes statiques, les gardes à l'hôpital, et bien d'autres. Les supprimer contribuerait à

recentrer les policiers sur leur cœur de métier, à redonner du sens à l'exercice de leur mission.

- Un effort réel et durable sur les moyens mobiliers et immobiliers. L'attribution des tablettes Néo, de caméras piétons, les petites déconcentrations budgétaires locales, même si ce sont des mesures concrètes, ne suffisent pas.

Ces chantiers, s'ils sont menés à leur terme avec ambition, dans la concertation, seront un véritable signe de reconnaissance due aux policiers, au-delà même des pratiques actuelles d'attribution des décorations dans les ordres nationaux, pour lesquelles nous vous avons saisi récemment.

Face à l'émergence des nouvelles menaces, extrémistes et radicales, et face aux exigences quotidiennes d'exemplarité et de déontologie, les maux dont souffrent l'institution sont paradoxalement encore trop souvent les mêmes :

- Inertie des dispositifs et des méthodes,
- Centralisation accrue de la prise de décision,
- Technocratisation des structures,
- Raréfaction des moyens,
- Formations inadaptées aux défis actuels,
- Diminution des niveaux d'encadrement.

Monsieur le Ministre, nous vous avons rencontré pour vous faire partager notre vision du chantier PSQ, et à cette occasion, nous vous avons alerté sur les conséquences dommageables de la centralisation de la prise de décision dans la police nationale. Nous avons réclamé une plus grande autonomie des chefs de police dans la définition des politiques locales de sécurité, et la possibilité pour eux de déterminer leurs propres feuilles de route. Le temps des schémas uniques, des dispositifs conçus en haut et déclinés en bas, est révolu. Parmi eux, si certains ont eu des vertus : ESR, ZSP, CLSPD, GLTD, leur mise en œuvre et leur empilement ont déçu. Leur incapacité à résoudre les problèmes ont suscité de l'amertume chez les acteurs de la sécurité, au premier rang desquels les policiers, surtout ceux de sécurité publique, qui se retrouvent trop souvent les seuls comptables, alors que la lutte contre la délinquance doit prendre plus que jamais une envergure interministérielle et transversale.

Les chefs de service ont souffert de la technocratisation des structures. Ils ont été utilisés trop souvent pour rendre des comptes, produire des statistiques, faire du « reporting » en lieu et place de l'action locale. La politique du chiffre a été dévastatrice pour l'image d'un corps qui l'a subie sans l'avoir orchestrée. Nous veillerons à ce que la PSQ, par les instructions qui sont actuellement déclinées, ne tombe pas à nouveau dans ces mêmes travers.

Ils ont tout autant souffert de la raréfaction des moyens, qui aboutit à rendre certains services incapables de répondre à une mission régaliennne de service public. Si les commissaires de police admettent le nécessaire effort de maîtriser les dépenses publiques, ils ne comprennent plus que la raréfaction des moyens dégrade l'image de la police. Les premières victimes sont nos concitoyens, envers lesquels certaines missions, qu'elles soient d'accueil ou d'intervention, ne peuvent plus être assurées. Mais les victimes quotidiennes de cet état de fait, ce sont d'abord les policiers.

Affronter les défis futurs, et moderniser la police nationale, c'est repenser de façon ambitieuse la formation initiale et continue des policiers. Il faut réfléchir aux formations OPJ pour répondre à la crise de l'investigation et à la paralysie des services de sécurité publique. Il faut aller vers des formations plus opérationnelles, mutualisées entre les services, entre les corps, pour créer du lien, des réflexes collectifs et des bonnes pratiques opérationnelles. Il faut décloisonner, car la formation de demain devra répondre aux besoins actuels, aux défis et menaces, et non plus à des schémas du passé. Parler de formation, c'est aborder notamment le sujet de l'académie de police.

Le SCPN n'acceptera pas une académie de police qui ne serait qu'un concept en réponse à des caricatures managériales diffusées par certaines organisations syndicales. Pas plus que le SCPN n'acceptera une académie comme vitrine médiatique. Nous travaillons sur le fond, en nous appuyant sur notre réseau, et proposerons une vision constructive et réfléchie, sans concession ni hypocrisie.

Le SCPN sera particulièrement attentif concernant l'exhaussement, autre concept qui exprime la déflation, ou le repyramidage. Nous serons plus que vigilants à ne pas laisser croire que des économies budgétaires, qui pourraient être présentées comme des réformes catégorielles, puissent être menées en sacrifiant cette impérieuse nécessité de disposer d'une chaîne hiérarchique cohérente et évaluée de façon pertinente.

Il y a 20 ans, la police nationale comptait environ 2300 commissaires, 15 000 officiers et inspecteurs, pour 120 000 agents. En 2018, la police compte seulement 1800 commissaires et bientôt moins de 8000 officiers, pour 146 000 agents. En vingt ans, les missions sont devenues plus difficiles, les contraintes et exigences beaucoup plus lourdes, les menaces beaucoup plus nombreuses. La police nationale a besoin de ses cadres pour diriger, commander et encadrer les services. A une époque où la déontologie, le respect des règles et la sécurité des personnels justifient la plus grande rigueur, il est impensable d'imaginer d'aller plus loin dans la déflation des corps de conception et de direction et de commandement, tant le besoin de cadres est prégnant dans les services. Il faut des chefs sur le terrain et des chefs dans les services, tout comme il faut de l'expérience, des compétences, et de la pédagogie. Et il faut des cadres qui disposent d'une vision globale, du recul nécessaire et de capacités d'analyse. Par ailleurs, priver les cadres de postes d'apprentissage, c'est aussi les empêcher d'acquérir la légitimité technique qui en fera des chefs de police et non des gestionnaires.

Enfin, pour conclure et terminer sur un engagement, qui n'est pas la moindre des ambitions du SCPN, nous veillerons à défendre l'image et l'honneur de la police nationale, chaque fois que nous l'estimerons nécessaire. Le SCPN n'a toutefois pas vocation à se substituer à l'administration, qui doit davantage parler pour elle-même, pour défendre ses services et ses membres. Le SCPN défendra les valeurs auxquelles nous croyons, les personnels, au-delà des chefs de service, lorsqu'ils seront injustement attaqués, et dénoncera des réformes ou des choix qui ne seraient pas dans l'intérêt de l'institution. Le secrétaire général que je deviens ce jour s'inscrit bien sûr dans la continuité de l'action de mes prédécesseurs, que je remercie pour leur engagement. Je veillerai à maintenir un dialogue, ouvert et constructif, avec l'administration et les autres organisations syndicales. Je serai aussi un secrétaire général vigilant, attentif, intransigeant, lorsque ces principes seront bafoués.

Nous développerons notre communication sur les réseaux sociaux pour nous assurer une meilleure visibilité. Nous maintiendrons notre niveau d'exigence dans la production de nos écrits (tribune du commissaire, bulletins, messages, synthèses). Nous prendrons position, sur des sujets majeurs, en proposant des contributions libres dans les médias, comme nous l'avons fait par exemple pour les derniers développements de l'affaire Théo.

Monsieur le Ministre, vous avez connaissance de notre engagement, de notre détermination. Je dirais même que vous savez désormais quel est l'ADN de notre organisation.

Les commissaires et nos invités, que je remercie de leur présence et de leur soutien, ont hâte de vous écouter. L'avenir de notre institution est entre vos mains, tant les nombreux chantiers qui sont en cours suscitent espoirs et attentes.

Je souhaite vous exprimer notre reconnaissance d'avoir répondu à notre invitation, et d'avoir accepté de rester quelques temps avec nous pour répondre à nos questions.

Je vous remercie pour votre attention.